

<b>Zeitschrift:</b>	Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Zivilschutzverband
<b>Band:</b>	23 (1976)
<b>Heft:</b>	1-2
<b>Artikel:</b>	Réunion d'information des associations européennes de protection civile : Steffisbourg - Thoune, 29 septembre au 30 octobre 1975
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-366231">https://doi.org/10.5169/seals-366231</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Réunion d'information des associations européennes de protection civile

Steffisbourg – Thoune, 29 septembre au 30 octobre 1975

Cette première réunion d'information de la Protection civile au niveau européen a été organisée par l'Union suisse pour la protection des civils en collaboration avec l'Office fédéral suisse de la protection civile et avec le concours de l'Organisation internationale de protection civile.

La présence de délégués de 26 pays, formant à eux seuls un petit monde de la Protection civile, la qualité des rapports présentés et les discussions qui les ont suivis confirment s'il en est besoin que le moment est venu de mettre en commun les expériences et les connaissances acquises en matière de promotion et d'information de protection civile, tant auprès des spécialistes que de la population en général. La matinée du mercredi 1er octobre était consacrée à l'examen de l'état de la Protection civile dans les différents pays européens; la séance était présidée par M. Eino Sirén, président de l'Organisation de protection civile de Finlande.

Pour la République fédérale d'Allemagne, M. Hans Umlauf, chef de service, Union fédérale pour l'autoprotection, souligne que la protection civile est un élément majeur de la défense civile et qu'elle comprend l'auto-protection, le Service d'alarme et d'alerte, la protection en cas d'urgence, les constructions de protection, le Service des soins aux sans-abri, le Service de santé et la protection des biens culturels. Pour des raisons techniques, financières et psychologiques, le Gouvernement fédéral a établi des priorités, en développant avant tout le Service d'alarme et d'alerte et le programme de protection en cas de catastrophe; environ 3 millions de personnes ont participé au cours d'initiation à l'auto-protection.

Le colonel Gunnar Ehman, secrétaire général de l'Organisation de protection civile de Finlande, explique les règlements découlant de la loi sur la Protection civile, qui doivent permettre la mise en œuvre de la Protection civile dès que le besoin se fait sentir. Il incombe au ministère de l'intérieur d'assurer la Protection civile;

le service est complété par des volontaires de l'Organisation de protection civile dont la tâche principale consiste à former et informer la population.

Le Docteur F. Dworak, conseiller du ministère fédéral de l'Intérieur d'Autriche, rappelle les bases juridiques de la Protection civile dans son pays dont les débuts datent de 1959, en soulignant le rôle qu'elle occupe au sein de la défense nationale totale, ensemble avec la défense militaire, économique et psychologique. La conception actuellement développée comprend l'intervention de la Protection civile et de l'auto-protection, le service d'alarme, le maintien du fonctionnement des autorités et les constructions de protection. L'auto-protection touche plus particulièrement l'information et l'instruction fondamentales de la population ainsi que la formation des cadres en matière d'auto-protection.

En Suède, l'une des tâches de la Protection civile consiste à protéger et à sauver les vies humaines, ce que souligne M. Magnus Pereswetoff-Morath, secrétaire général de l'Union suédoise pour la protection des civils, en rappelant que le pays dispose d'emplacements suffisants pour abriter 5 millions de personnes et que l'on est en train d'élaborer des plans d'évacuation pour les localités qui comptent plus de 10 000 habitants. Ces plans concernent à peu près la moitié de la population suédoise. Le recrutement du personnel des unités de secours de la Protection civile est obligatoire selon la loi. L'acquisition des connaissances en auto-protection demeure toutefois volontaire.

La petite Principauté de Liechtenstein dispose de plusieurs services de lutte contre les catastrophes, à savoir: le Service du feu, les Unités de premiers secours, la Croix-Rouge. Etant donné qu'il n'y a pas de service militaire, les services précités sont prêts à intervenir en temps de paix aussi bien qu'en cas de conflit, c'est ce que relève M. Franz Tschugmell, chef du Service de protection civile et d'assistance en cas de guerre.

M. Karel Ch. M. Muth, directeur du Service de protection des établissements de Philips, aux Pays-Bas, rappelle que dans son pays la Protection civile a pour tâche de protéger la population, d'assurer la continuité du gouvernement et de l'économie et d'entreprendre toutes les mesures nécessaires pour la survie du pays. A cet égard, les industries néerlandaises jouent un rôle important dans les démarches mentionnées ci-dessus, en particulier en ce qui concerne la continuité de la vie sociale et de l'économie. Il s'étend dans son exposé sur l'organisation du personnel des unités telles que sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, services techniques, instruction et exercices, abris, etc.

M. Frank Raine-Allen, conseiller en Protection civile et chef de la planification d'urgence du Grand Londres, décrit la nouvelle législation sur la Protection civile et la planification d'urgence édictée à la suite de la récente réorganisation des autorités locales en Grande-Bretagne. La tâche principale de la Protection civile consiste à instruire et organiser les administrations locales pour le cas d'urgence ainsi qu'à préparer des plans d'urgence pour le temps de guerre et le temps de paix.

Les débats de l'après-midi du 1er octobre, présidés par M. Arthur Young, vice-président de l'Association des chefs des services d'urgence industrielle de Grande-Bretagne, ont porté sur l'important problème de la motivation de la Protection civile dans les pays européens, spécialement en matière de promotion et d'information; plusieurs Associations ont fait part au cours de cette séance de leurs efforts en ce domaine.

Pour la Suisse, M. Robert Aeberhard, chef de la Section d'information à l'Office fédéral de la Protection civile, développe le sujet des relations publiques en matière de protection civile et rappelle que l'information a pour but de déterminer le comportement de la population en temps de paix comme en cas de guerre. En temps de paix, il

importe que chaque individu, et le public en général, soit persuadé de la nécessité des mesures de protection civile et motivé de façon à faire volontairement des sacrifices pour la prévention lors d'une guerre ou d'une catastrophe. Le comportement final en temps de guerre est fonction d'un comportement approprié de la population afin de minimiser les pertes en vies humaines et en biens.

En raison de l'état de paix relative dans lequel nous vivons et de la prospérité de la population, l'information est une tâche difficile à résoudre. Ceux qui en sont chargés doivent créer une atmosphère de confiance et fournir continuellement des renseignements crédibles qui permettent une véritable collaboration. C'est une tâche de longue haleine car il est impossible de convaincre le public d'un jour à l'autre.

Le docteur B. Schneider, chef du Service de promotion de l'Union fédérale allemande pour l'auto-protection, souligne que l'activité de son organisation et de son association a pour but d'éveiller la confiance de la population dans les mesures prises par les autorités et d'inciter chacun à collaborer à la protection en cas de catastrophes, aux mesures de prévention et à participer aux cours d'initiation à l'auto-protection. L'Union fédérale allemande fait appel dans la mesure du possible, pour résoudre ce problème, aux moyens modernes d'information et de publicité.

Dans l'exposé sur la promotion de la Protection civile en Autriche, M. Karl Rohrbeck, membre de la présidence de l'Union autrichienne de protection civile, rappelle que dans ce travail, il faut lutter contre l'indolence, la paresse, la légèreté, la distraction des masses, que l'on doit tenir compte de l'esprit du siècle et de l'actualité qui touchent les masses les plus larges et être sûr que certaines actions ne rencontrent qu'un enthousiasme passager, un genre de feu de paille, sans toutefois donner de véritables résultats.

L'information en matière de Protection civile en Finlande est confiée à l'Organisation de protection civile comme l'explique son secrétaire général, le colonel Arthur Gunnar Oehman; cette organisation ayant été créée déjà en 1927. En plus d'une revue mensuelle, cette organisation bénévole publie des brochures d'information, participe aux expositions

publiques et distribue gratuitement à la population des manuels d'instruction préparés en collaboration avec le ministère de l'Intérieur. De sa collection d'une trentaine de films, le colonel Oehman a projeté un film sur l'exercice de protection dans un établissement industriel.

Mme Birgit Linden, chef du Service de presse de l'Union suédoise de protection civile, a souligné que l'on fait un grand effort en Suède pour intéresser la femme à la Protection civile. Jusqu'à présent 14 % des femmes en font partie (300 000); on espère atteindre prochainement 50 %. Ce programme gouvernemental reçoit le plein concours de tous les moyens d'information. De plus, les 24 Conseils régionaux de l'Union suédoise entretiennent des relations étroites avec les associations féminines et organisent des cours et des séminaires sur l'auto-protection. Il en résulte une augmentation de l'intérêt en faveur de la Protection civile en Suède avec le concours de toutes les couches de la population, ce qui assure une meilleure information en matière de défense nationale.

**14. DIDACTA  
EURODIDAC**  
23.-27. 3. 1976 **Basel**

**Europäische  
Lehrmittelmesse**

**Schweizer  
Mustermesse**

**Didacta**  
Postfach CH-4021 Basel

**Lunor®**  
Schutzraumbelüftungen  
und Schutzraumbauteile  
G. Kull AG, 8003 Zürich, Zurlindenstr. 215a  
Telefon 01 39 82 30 / 23 50 41

**Wir sind die wegweisende Spezialfirma  
für Schutzraumbelüftungen.  
Wir forschen und entwickeln  
und fabrizieren.  
Wir beraten Sie fachmännisch und  
projektieren, liefern und montieren.  
Nutzen Sie unsere Erfahrung.  
Verlangen Sie unsere preisgünstige  
Offerte.**

Vertretungen:  
Bern, U. Bucher, Tel. 031 55 25 44  
Basel, W. Breitenstein, Tel. 061 49 48 44  
Herisau, P. Schläpfer, Tel. 071 51 43 49  
Chur, Firma Foppa AG, Tel. 081 22 84 84